

FICHE 4 : LE RESEAU DES ACTEURS LOCAUX

Même réduite aux tâches "indispensables" (cf fiche 2, pages 2et 3), l'organisation d'un dispositif communal en phase pandémique nécessite une préparation bien en amont, une cohésion des acteurs et l'identification de personnes ressources pouvant être engagées dans la gestion de la crise.

Le vivier dans lequel le maire peut puiser, outre ses services administratifs et sociaux par redéploiement, est multiple. L'ensemble des élus municipaux devra être mobilisé. Le maire dispose également du conseiller municipal "correspondant défense" et peut créer une réserve communale de sécurité civile, aptes à intégrer un dispositif de soutien aux populations et à le faire vivre. Les communes qui ne disposeraient pas encore de l'un ou de l'autre, très utiles en cas de crise généralisée, sont invitées à les mettre en place dans les plus brefs délais. Nous rappelons que doit être désigné un correspondant "pandémie grippale" et ses coordonnées transmises au préfet.

Les maires pourront, s'ils le jugent utile, mettre en œuvre une cellule communale de veille, puis de crise, qui informera directement le Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture.

Sera également sollicité l'ensemble du monde associatif de la commune pour contribuer à la gestion de cette crise, sous l'autorité du maire. Ces bénévoles encadrés par leur association bénéficieront du statut de collaborateur occasionnel du service public. Les autres communautés, notamment culturelles, pourront également être approchées préalablement.

Ce réseau des acteurs locaux devra être formalisé dans un annuaire de crise pandémique, comprenant les coordonnées téléphoniques et mail des différents acteurs, mis à jour. Cet annuaire devra être partagé et communiqué aux membres du réseau communal.

Enfin, il va de soi que les maires trouveront toujours l'écoute et le soutien nécessaires auprès du préfet et du sous-préfet d'arrondissement.

Avec l'aide et le savoir-faire des fonctionnaires de l'Etat armant le COD ou des services déconcentrés de l'Etat, vous leur fournirez, notamment, des informations sur la crise et son évolution, mais aussi des conseils sur l'organisation communale et la cellule de crise qui pourra être inspirée du COD.